Barème des tarifs d'AFRINIC (2008-present)

Introduction

Afin de supporter ses coûts d'opérations, AFRINIC dispose d'un barème de cotisation, pour ses services, qui peut changer chaque année selon les coûts d'operation et la situation financiere de l'organisation.

Pour devenir un membre d'AFRINIC et ainsi qualifier pour ses services (assignation et allocation), vous devez payer un frais initial de service et d'adhésion. Notre barème de cotisation est élaboré ci-dessous. Une remise spéciale de 5% sera offerte aux organisations qui renouvellent leur abonnement avant la date de cotisation ou durant les 30 jours précédant la date de cotisation.

Chaque entité non LIR qui a été assignée des ressources ASN sera facturée US$400 comportant les frais de l'installation et US$ 50 additionnel pour les frais d'adhésion et de maintenance. Le paiement du montant initial comporte aussi le coût des services d'installation et de maintenance pour trois premieres années (USD50*3, paiement total de USD 550). Les frais subséquents d'adhésion et de maintenance seront collectés en avance chaque six ans.

Les Utilisateurs qui font une demande pour l'assignation des adresses IP d'AFRINIC doivent payer un frais d'assignation *à* AFRINIC de US$2500 pour une allocation minimale et un frais annuel plat de US$100 pour les frais de maintenance et d'adhésion. Les frais d'adhésion et maintenance seront collectés en avance chaque trois ans.

Catégorie spéciale

a. Membre individuel (Membres honorables)

Le conseil d'administration d'AFRINIC accordera un statut d'adhésion spécial reservé à ceux qui veulent contribuer en tant que Membres honorables. Les Membres honorables ont une cotisation annuelle de $100, facture paye à l'avance tous les trois ans ($300). C'est une catégorie d'adhésion qui s'applique uniquement à des individus et non à des organisations.

Institutions académique et de recherche

AFRINIC offre un rabais de 50% à des organisations qui justifient leur statut officiel d'institution de recherche/academique dans leur pays respectif en utilisant les resources

Phoca PDF

d'assignation/allocation pour des activités exclusivement académique/de recherche à but non lucratif. Ces membres sont pour la plupart dans la catégorie de l'Utilisateur Final. Les institutions éducatives qui souhaitent acquérir un statut de LIR auront à produire des documents de leur infrastructure reseau et des autres organsations qui auront besoin des assignations.

AFRINIC peut alors demander conseil à l'AAU pour les Membres X de cette catégorie.

Le barème des cotisations IPv4

Catégorie	ème d'allocation	Frais initial d'installation	Cotisation annuelle	Rabais suite aux paiements recus a l'avance (USD)[2]
Extra Small	/22 - /21	1,750	1,400	1,330
Very Small	>= /20 - /19	2,000	2,200	2,090
Small	>= /18 - /17	2,500	6,400	6,080
Medium	>= /16 - /15	4,000	12,800	12,160
Large	>= /14 - /13	6,500	22,500	21,375
Very large	>= /12 - /11	8,000	30,000	28,500
Extra large	>= /10	10,000	38,400	36,480

Les organisations avec les resources ASN et IPv4 ne seront pas facturees pour les frais d'entretien pour des resources ASN mais paieront une cotisation sous "Cotisation pour l'utilisateur final d'IPv4" ($100/year).

Le barème des cotisations IPv6

L'adoption d'IPv6 est encore à ses debuts dans notre region. Dans le but de promouvoir son utilisation dans la région, le conseil d'administration d'AFRINIC a ratifié les mesures suivantes:

Pour les LIR déjà existants, avec des allocations IPv4:

Ne pas compter sur l'allocation des préfixes IPv6 en calculant la catégorie des LIR déjà existants.

Pour les nouveaux LIR:

Accorder un rabais de 50% sur les frais initiaux et 100% sur la premiere année de cotisation pour un LIR allouant uniquement des resources IPv6

Accorder des rabais de 75%, 50% et 25% respectivement sur les cotisations pour les trois annees qui suivent.

Catégorie	Barème d'allocation	Frais d'installation initial	Cotisation annuelle (USD)
Small	/32	2,500	2,500
Large	> /32	20,000	20,000
PI (EU)	/48	2,500	100

Assignation IPv4 et ASN aux utilisateurs final

AFRINIC assigne des adresses IPv4 a des organisations qui repondent aux criteres etablis (d'apres les regles d'assignation aux utilisateurs final [afpol-euv4...]) et sont des utilisateurs final. Les organisations qui sont elles meme des utilisateurs final doivent de devenir des membres d'AFRINIC pour recevoir des assignations de resources et faire les paiements de chaque assignation selon les baremes etablis pour les blocs IP. Trouvez ci-dessous les differents categories d'utilisateurs final :

Phoca PDF

Catégorie	Barème d'allocation	Frais d'installation initial	Cotisation annuelle (USD)
Small	/24 to /20	2,500	100
Medium	> /20 to /19	5,000	100
Large	/18 to /16	7,500	100
Extra Large	> /16 to /14	10,000	200

Cotisation annuelle (USD)

Frais d'installation initial	Cotisation annuelle (USD)
400	50

Transfert de resources

A present, nous ne tarifons pas les transferts des adresses IP et ASN. La catégorisation d'une nouvelle organisation qui reprend l'allocation sera re-evaluée suite au transfert et une nouvelle cotisation sera calculée suite au transfert pour l'année suivante à laquelle un nouveau tarif pourra être appliquée au renouvellement de la cotisation. La nouvelle organisation sera requise en cas de besoin de changement de l'Organisation Handle qui est associé aux resources. Le tarif est similaire au frais d'installation initial de la catégorie de l'organisation précédente. Avant de faire une requête tout transferts des resources IP et/ou ASN, merci de vérifier les règles d'allocation pour ces transferts.

Phoca PDF